



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° B 17 / 047

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

**AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE
Foncier friches**

VALLEE DE LA ROSSELLE - F07FI431262 – 416-70

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N°15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention intervenue avec la communauté de communes de Freyming-Merlebach et la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France le 26/09/2003 dans le cadre de la requalification de la plateforme de Béning-Betting,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'adapter :

- le périmètre : initialement « Plateforme de BENING BETTING + ROSBRUCK » devient « Plateforme de BENING BETTING »,
- la durée de la convention : initialement « 30/06/2017 » devient « 30/06/2018 »
- et le changement de signataires : initialement « la communauté de communes de Freyming-Merlebach, la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et l'EPFL » devient « la communauté de communes de Freyming-Merlebach et l'EPFL ».

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant N°5 à la convention susvisée à passer avec la communauté de communes de Freyming-Merlebach annexé à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER